

## Appel de candidatures

En vertu de l'article 290 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, le ministre des Finances nomme, après consultation du conseil d'administration de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD), des administrateurs indépendants à celui-ci. Le Ministère sollicite donc la candidature de personnes souhaitant devenir administratrices ou administrateurs de la ChAD.

### Description

La ChAD est un organisme d'autoréglementation créé en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et dont la mission est la protection du public dans le domaine de l'assurance de dommages. Elle veille notamment à adopter les règlements opportuns, à appliquer les règles de déontologie et à contrôler les activités des courtiers et des agents en assurance de dommages, ainsi que celles des experts en sinistre.

### Nombre de postes à pourvoir

Un poste est à pourvoir. Le Ministère pourrait aussi garder des candidatures en réserve en vue de nominations futures.

### Profils recherchés

Constitue un atout important pour le poste à pourvoir le fait de posséder une expertise en gouvernance et en éthique, comme peuvent en témoigner notamment l'obtention d'un titre en la matière et le fait d'avoir siégé à un conseil ou à un comité, à titre :

- soit d'administrateur ou d'administratrice d'un conseil d'administration;
- soit de membre d'un comité formé par un conseil d'administration;
- soit de président ou de présidente d'un conseil d'administration ou d'un comité formé par un conseil d'administration.

En outre, de l'expérience dans l'introduction d'innovations technologiques majeures au sein d'une organisation, ainsi que de l'expérience en gestion du changement et en transformation de culture d'entreprise, est souhaitée.

De l'expérience dans l'un ou l'autre des domaines suivants représente également un atout : protection du public et ordres professionnels, gestion des ressources humaines, accompagnement en gestion (coaching exécutif), gestion de risques, comptabilité et finance.

### Administrateur indépendant

Un membre se qualifie comme indépendant s'il n'a pas, de manière directe ou indirecte, de relations ou d'intérêts, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la ChAD.

Par ailleurs, un administrateur est réputé ne pas être indépendant si, à la date de sa nomination ou au cours des trois années la précédant :

- il est ou a été membre du personnel du ministère des Finances ou de l'Autorité des marchés financiers, ou y est ou y a été titulaire d'un emploi;

- il est ou a été à l'emploi, élu à titre d'administrateur ou membre de la ChAD;
- il œuvre ou a œuvré au sein de l'industrie dans laquelle les représentants membres de la ChAD exercent leurs activités;
- un membre de sa famille immédiate fait partie de la haute direction de la ChAD.
  - Est un membre de la famille immédiate d'une personne : son conjoint, son enfant ou celui de son conjoint, son père, sa mère, son frère, sa sœur, le conjoint de son père ou de sa mère, le père ou la mère de son conjoint ainsi que le conjoint de son enfant.

### **Date d'entrée en fonction et durée du mandat**

L'entrée en fonction pour le poste est prévue au plus tôt à l'été 2024. Le mandat ne peut excéder trois ans et ne peut être renouvelé consécutivement que deux fois.

### **Implication**

Au cours d'une année à la ChAD, il se tient en moyenne six réunions du conseil d'administration. De plus, les personnes nommées doivent avoir la disponibilité nécessaire pour siéger à l'un ou l'autre des comités statutaires du conseil, lesquels se réunissent en moyenne quatre fois par année.

### **Lieu des réunions**

Les réunions ont généralement lieu aux bureaux de la ChAD, situés au 999, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 1200, à Montréal (Québec).

### **Rémunération**

Les administrateurs indépendants reçoivent une allocation annuelle, de même qu'une allocation de présence pour chaque séance du conseil d'administration ainsi que pour chaque séance d'un comité statutaire. Le remboursement des dépenses est prévu, selon les paramètres des politiques en vigueur.

### **Date limite pour soumettre votre candidature**

La date limite pour la soumission de votre candidature est le 14 juin 2024.

### **Documents à soumettre et personne à contacter pour de plus amples renseignements**

Veuillez faire parvenir par courriel à M. Philippe Laroche votre lettre de motivation pour cette fonction, votre curriculum vitae et, s'il y a lieu, tout autre document que vous jugerez pertinent. Vous pouvez également communiquer avec lui pour obtenir de plus amples renseignements.

Monsieur Philippe Laroche  
Analyste en politiques relatives au secteur financier  
Direction de l'administration des lois du secteur financier  
Ministère des Finances  
8, rue Cook, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 0A4  
[Philippe.Laroche@finances.gouv.qc.ca](mailto:Philippe.Laroche@finances.gouv.qc.ca)

### **Site Web de la ChAD**

<https://www.chad.ca>